



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 44 - Subventions à des associations sportives

Subventions à des associations sportives

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

	Date	Avis
Commission n° 4	19/10/2018	Favorable unanime

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

1.1 - Subventions pour manifestations

- Club Alpin Français 1 000 €
Organisation Trail urbain de Besançon - 10 novembre 2018
- ASPTT 500 €
Organisation de la Corrida de Besançon - 2 décembre 2018
- Club Pugilistique Bisontin 1 000 €
Organisation de l'Open Besançon Doubs - 3 novembre 2018

1.2 - Subventions exceptionnelles

- Vesontio Pétanque 500 €
Accompagnement dans le cadre de la participation d'une équipe masculine et féminine au championnat national des clubs en octobre et novembre 2018
- ASEP 5 000 €
Salle des sports et cultures urbaines des Torcols : accompagnement dans le cadre de l'aménagement intérieur de cet équipement et de son inauguration
- Olympique Bisontin 500 €
Accompagnement dans le cadre de la finalisation du document vidéo intitulé «Besançon en Ovalie»

En cas d'accord, la dépense totale, soit **8 500 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2 - Programme «Animations Sportives»

2.1 - Vital'été

Pour la 16^{ème} année consécutive, l'opération Vital'été a accueilli près de 16 000 visiteurs sur le complexe sportif Michel VAUTROT. Vital'été reste un temps fort de l'animation estivale à Besançon et continue à mobiliser de nombreux clubs sportifs au contact direct du public.

Ainsi et pour soutenir cette mobilisation associative, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes relatives aux interventions réalisées dans le cadre de Vital'été 2018 :

- La Française de Besançon 1 500 €
- Indépendante Comtoise 200 €
- Etrier Bisontin 300 €
- AS Orchamps Besançon 300 €
- Entre Temps Escalade 1 250 €

2.2 - Tout Besançon Bouge

Après l'obtention de l'organisation en France des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le Ministère des Sports a proposé «La fête du sport». Cette grande fête nationale et populaire se tiendra chaque année jusqu'aux jeux, en Métropole et en Outre-Mer.

C'est dans cet esprit que la Ville de Besançon, en partenariat avec l'Office Municipal du Sport, le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne-Franche-Comté et le soutien du Réseau Sport Santé Bourgogne-Franche-Comté, a organisé le 23 septembre dernier la 1^{ère} édition de «Tout Besançon Bouge».

Afin de soutenir la mobilisation associative à cette occasion, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Doubs Sud Athlétisme	300 €
- Indépendante Comtoise	300 €
- MJC Palente	150 €
- COPC	300 €
- Ritmo de Capoeira	150 €
- DOJO FC	300 €
- Mieux vivre sa forme au quotidien (AMVSF)	150 €
- CODEP 25	300 €
- Slack Passion 25	300 €
- Balise 25	300 €
- Entre-Temps	600 €
- ASPTT	150 €
- Yin Yang	300 €
- ASEB	300 €
- BMX Besançon	300 €

2.3 - Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'été et projets spécifiques).

Il est proposé l'attribution des subventions à ces associations représentant l'aide financière relative à la saison 2018-2019. Ces subventions feront l'objet du versement d'un premier acompte équivalant à 50 % de la somme globale, au cours de l'automne 2018. Le solde sera ensuite versé en fin d'année scolaire 2018-2019.

	Subvention 2018/2019	Acompte 2018
- Besançon Doubs Hockey Club	1 600 €	800 €
- Besançon Association Patinage Artistique	5 200 €	2 600 €
- Comité départemental de Tennis de Table	4 000 €	2 000 €
- BUC Escrime	2 800 €	1 400 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	2 800 €	1 400 €
- Doubs Sud Athlétisme	5 000 €	2 500 €
- Association Sportive Orchamps Besançon	2 400 €	1 200 €
- PSB Judo	4 000 €	2 000 €
- Besançon BMX	2 000 €	1 000 €
- La Saint-Claude	3 000 €	1 500 €

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique sportive en soutien aux actions mêlant sport et handicap, la Ville de Besançon soutient les acteurs associatifs mobilisant du personnel pour développer cette thématique. Il est ainsi proposé le versement des subventions suivantes :

- Comité régional Handisport 4 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **44 550 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300 dont 28 150 € sur l'exercice 2018.

3. Programme «Aide aux locaux»

La Ville de Besançon accorde une aide financière aux clubs sportifs propriétaires de leurs locaux ou assumant des charges particulières.

Club	Locaux	Subvention 2018
PSB Billard	4 rue des Chalets	4 800 €

En cas d'accord, la dépense de **4 800 €** sera imputée sur la ligne 65 40/6574.004826 CS 20300.

M. BIZE et M. VAN HELLE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi,
- d'attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le rapport au titre des programmes «Manifestations et subventions exceptionnelles», «Animations Sportives» et «Aide aux locaux», soit 38 subventions pour un montant total de 57 850 €.

Préfecture du Doubs

Reçu le **26 NOV. 2018**



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2